

République
Française

Département
du Rhône



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 20 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Compte rendu affiché le 25 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membres excusés : LOISON Thierry (pouvoir à LOTISSIER Marc), CARRET Ludovic (pouvoir à SIMON Yvan)

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant Messieurs Ludovic CARRET et Thierry LOISON.

- **Présentation de la future signalétique de la mairie,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD pour une présentation de la signalétique prévue pour les bâtiments suivants : Dojo, Mille-Club, salle pluriactivités et mairie. Il est proposé de dénommer clairement les salles : Dojo, Mille-Club, salle pluriactivités dès l'entrée, et les différents bureaux et salles de la mairie (caveau, accueil, bureau du maire, salle du conseil, bureau des élus...). L'accessibilité des locaux sera aussi indiquée. Après débat et propositions, la signalétique PMR et indicatrice est validée pour ces bâtiments.

- **Extension du cimetière,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2021 portant sur le même objet et la décision du Conseil municipal concernant : « l'acquisition par la commune de 1 500 à 2 000 m² sur les parcelles cadastrées section B n°251-295 appartenant à Monsieur Bernard CHAZAUD en échange du classement en zone constructible du reste des deux parcelles, et la cession par la commune d'un garage situé place des roches. ».

Il expose que cette cession du garage par la commune ne pouvant se faire, il sera donc nécessaire d'acquérir un terrain d'une surface de 1 387 m² environ pour l'extension du cimetière, sur la parcelle cadastrée section B n° 295 au prix de 10 € le m². Il expose que les frais (arpentage, notaires) seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par vote : Votants 18 – Oui : 18 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0.

- **Propositions de dossiers de demandes de subventions dans le cadre des appels à projets du Département et de amendes de police pour 2023,**

Monsieur le Maire présente les dossiers pour les appels à projets à présenter au Département du Rhône :

Accessibilité PMR : Signalétique Dojo, Mille-Club, salle pluriactivités et mairie.

Aménagement d'un self et travaux acoustique pour le restaurant scolaire,

Équipements du pôle culturel,

Résidence séniors 2^{ème} tranche

Pour les amendes de police : aménagement d'un cheminement piétonnier entre la rue du sud et la rue Grange Thival.

- **Annnonce pour l'installation d'un troisième médecin généraliste,**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré l'ARS et déposé une demande d'installation d'un troisième médecin généraliste auprès de l'ARS avec le Centre Hospitalier pour un poste en commun. Toutes ces démarches sont, pour l'instant, sans retour. Et il veut maintenant communiquer sur cette offre d'installation, de manière plus efficace, en lançant une annonce.

Il donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente la proposition d'Annonces Médicales, un site spécialisé dans les annonces pour l'installation de professionnels de santé pour un montant de 4 740 € TTC pour une publication de 6 mois, et tous les services dédiés. L'annonce comprendra un texte de présentation de l'attractivité de la Commune et des services, loisirs...proposés, une description de l'Espace Santé, le film sur la commune, des photos...

Le Conseil Municipal valide la diffusion de cette annonce et le devis présenté.

- **Réévaluation des charges de l'Espace Santé,**

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des montants des charges payées par la Commune et les sommes versées chaque mois par les locataires. Il expose que les charges sont composées de l'électricité, le gaz, l'entretien des locaux et la téléphonie. Les montants facturés sont inférieurs aux coûts réels. Il présente le tableau pour 2022 et les prises en charges par les locataires :

	Entretien	Électricité, chauffage, eau	Internet	Total charges
Total annuel charges encaissées 2022	10 080.00 €	5 868.00 €	1 440.00 €	17 388.00 €
Montant charges payées en 2022	38 137.92 €	10 891.87 €	9 354.81 €	58 384.60 €
Reste à charge de la commune	28 057.92 €	5 023.87 €	7 914.81 €	40 996.60 €

Il expose que les parties communes soient prises en charge par la Commune et propose le tableau de répartition suivante :

	Surface en m2	Montant des charges
Parties privatives	330	28 185.16 €
Parties communes	150	12 811.44 €
Total	480	40 996.60 €

Il présente un tableau de proposition d'augmentation de 62 % (reste à charge zéro pour la commune) à 10% et demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Total annuel charges encaissées actuellement	17 388.00 €	17 388.00 €	17 388.00 €	17 388.00 €
	Augmentation de 62%	Augmentation de 30%	Augmentation de 20%	Augmentation de 10%
Montant annuel des charges avec augmentation	10 728.70 €	5 216.40 €	3 477.40 €	1 738.80 €
Montant total annuel des charges appelées	28 116.70 €	22 604.40 €	20 865.40 €	19 126.80 €

Après débat, Monsieur le Maire propose donc une augmentation de 30 % des montants de charge actuellement appelés et cela à compter du 1^{er} juillet 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par vote : Votants 18 – Oui : 18 (dont 2 pouvoirs) - Non :0- Abstention : 0.

- **Situation des consommations d'électricité et de gaz dans les bâtiments communaux,**
Monsieur le Maire présente un bilan et une projection des consommations de gaz et électricité pour les bâtiments communaux. Quelques factures vont être étudiées avec plus de précision afin de définir les possibles économies envisageables. Mais les premières projections laissent apparaître une hausse contenue par rapport aux prévisions budgétaires.

Bâtiments Communaux dépenses	
1 ^{er} trimestre 2022 : électricité :	30 573.22 €
1 ^{er} trimestre 2023 : électricité :	26 259.37€
1 ^{er} trimestre 2022 : gaz :	29 827.57 €
1 ^{er} trimestre 2023 : gaz :	26 624.66 €

Projection fin 2023 électricité:	105 000.00 €
Montant budgété	120 000.00 €
Projection fin 2023 gaz:	70 000.00 €
Montant budgété	100 000.00 €

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD expose avoir pris rendez-vous pour une étude acoustique au restaurant scolaire. Le coffret électrique pour l'alimentation des caravanes sera installé prochainement.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de l'après-midi de nettoyage de printemps qui a réuni 150 enfants des écoles maternelles et primaires. Pour la Vogue qui se déroulera les 13-14-15-16 juillet 2023, les jeunes de la classes 2004 seront rejoints par ceux de la classe en 5. Une activité théâtre pourrait se créer au sein de la MJC en septembre 2023, initiative d'une habitante souhaitant voir se développer cette activité culturelle sur la Commune.

Madame Yvette BRETONNIER annonce que l'atelier équilibre est complet et que la commission sociale souhaite aussi organiser des ateliers gestes de premiers secours et sécurité routière.

Elle donne lecture d'un courrier de la commune de Lentilly au sujet du désengagement de l'Etat de la prise en charge financières des accompagnants des enfants de la classe ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire et l'accueil d'enfants de troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme)), durant la pause méridienne. Il est demandé à chaque commune ayant un enfant scolarisé dans cette classe une participation de 2 000 €. Et c'est le cas de notre Commune. Monsieur le Maire déplore, une fois de plus, le désengagement de l'Etat, et propose d'alerter le Député sur ce point. Après débat, il est convenu de prendre contact avec la commune de Lentilly pour obtenir plus de renseignements.

Monsieur Yvan SIMON expose que les citernes d'eau, stockées provisoirement à Escap'ad seront mises en place fin avril pour la défense incendie ou l'arrosage sur les sites prévus. Il rend compte de nombreux arrêts maladie au sein des services techniques et de la nécessité de lancer des recrutements afin de renforcer ce service rapidement.

Pour la déviation de circulation mise en place suite au chantier de construction de l'Immeuble « Cour Denis », certains ajustements ont été pris mais il y a beaucoup d'irrespect de la réglementation, notamment des sens interdit. Monsieur le Maire indique que la Gendarmerie est informée mais il demande le renforcement des contrôles notamment route de la Gondolière.

Monsieur Fabrice BONNET expose que Monsieur Gilles RAYNARD et Monsieur Gaby BLEIN vont participer au Congrès de la FMBV à Lezay.

Madame Odile VERMARE rend compte d'un très beau marché de Pâques et des animations qui seront mises en place pour Pentecôte : tombola, accordéoniste, Banda l'Étincelle.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus qui ont participé à la distribution de la lettre d'information. Elle demande si, pour une question d'organisation, il faut prévoir les prochaines distributions ou si elles sont inscrites dans les tâches du poste d'ASVP. Monsieur le Maire confirme que la distribution de la lettre l'information fait bien partie des missions de Monsieur Romain JOUREAU mais que pour cette fois, il était chargé de surveiller le respect de la déviation nouvellement mise en place. Il trouve que cette distribution de la lettre d'information, comme le bulletin municipal de fin d'année, par les élus est une bonne chose en terme de contact avec la population. Elle rend compte, au nom de Monsieur Thierry LOISON, du travail en cours pour la signalisation des commerces rue Cour Denis.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose que suite à des difficultés afin de trouver une date pour l'organisation du séminaire, le fait que le Conseil Municipal soit à mi-mandat et une réflexion en réunion d'adjoints, il propose l'organisation d'une rencontre entre élus le jeudi 11 mai 2023 à 19h15 afin de débattre tous ensemble de l'organisation et du fonctionnement du Conseil Municipal.

Il présente également une décision modificative portant sur la régularisation des écritures nécessaires suite au paiement d'une avance sur le marché public avec EIFFAGE pour le chantier de la rue Grange Thival : T238/041 : 14 847.72 € - M 21318/041 : 14 847.72 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide par un vote les décisions modificatives suivantes : Votants : 18 - Oui : 18 (dont 2 pouvoirs) – Non : 0 - Abstention : 0.

Il présente également un remboursement d'ALLIANZ pour un accident entre un véhicule communal et un particulier d'un montant de 590.30 €. Le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

Il expose que la Commune se verra remettre le trophée du SYDER dans la catégorie « Energie locale » pour l'installation photovoltaïque sur l'extension de la salle polyvalente.

Monsieur Gilles RAYNARD annonce des animations de l'association « Fête du sport et des loisirs » : le samedi 10 juin 2023 avec un stand sur le marché forain et un jeu de piste pour les enfants, le samedi 8 septembre 2023 avec la diffusion du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby.

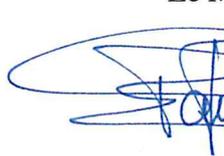
Madame Odile VERMARE se questionne au sujet des nouveaux horaires d'ouverture de l'agence du Crédit Agricole avec une ouverture le samedi matin mais une fermeture le lundi. Monsieur le Maire expose que ces modifications ont été annoncées lors de l'assemblée générale et qu'il est intervenu pour signaler son mécontentement.

Elle demande si des informations sont disponibles au sujet de la possible présence de PFAS (substances perfluoroalkylées) dans l'eau potable. Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas d'information sur ce sujet et que seule l'ARS peut se prononcer sur ce point.

Monsieur Marc LOTISSIER demande un bilan d'utilisation de la borne électrique de la rue du centre 2000. Une information sera demandée au SYDER gestionnaire de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE